



On observe une minute de silence à la mémoire de Mme Micheline Pelletier, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le onzième jour d'octobre deux mille seize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire de direction

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 25 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9588-10-2016 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9589-10-2016 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 a été courriellé à chacun des maires le 7 octobre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 12 septembre 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9590-10-2016 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 17 710,08 \$

Factures : 13 142,72 \$

TOTAL : 30 852,80 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part de la correspondance déposée au cahier de suivi.

Lettre de EDF énergies nouvelles, ayant pour objet *Parc éolien Mont-Rothery* (le «*Parc éolien* »), datée du 26 septembre 2016, signée par :

le trésorier et secrétaire, Bruno Grepinet,
le secrétaire, Richard Lee,
le président, Frédéric Angers.

EDF énergies nouvelles avise la MRC de La Haute-Gaspésie, conformément à l'article 4 de la convention, qu'une transaction a été clôturée le 27 mai 2016, le tout donnant effet à la cession. EEN SEC et MD1 SEC seront intégralement partis à la convention dans les limites de leur participation respective.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 30 SEPTEMBRE 2016

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 30 septembre 2016* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSULTATS COMPARATIFS AU 3^E TRIMESTRE, NOTES EXPLICATIVES

Présentation du document *Résultats comparatifs au 3^e trimestre, notes explicatives* des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9591-10-2016 TNO

Orientations budgétaires 2017

VU les orientations budgétaires 2017 des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie suivantes :

- 1 Équilibrer les dépenses avec les revenus
- 2 Maintenir un emploi pour l'entretien des installations sportives et culturelles à Cap-Seize
- 3 Réparer le pont du ruisseau Côté
- 4 Planifier l'entretien du réseau routier local (PIIRL)
- 5 Maintenir une réserve pour l'élection du préfet prévue en 2017
- 6 Maintenir l'entente intermunicipale pour l'utilisation des infrastructures sportives et culturelles de la ville de Sainte-Anne-des-Monts (2^e année)
- 7 Prévoir une hausse des dépenses générales de 2,5%
- 8 Créer une taxe spéciale relative à l'évacuation d'urgence en milieu isolé
- 9 Réaliser la programmation des travaux relatifs à la taxe d'accise (an 3)
- 10 Maintenir l'entente intermunicipale avec la MRC de La Haute-Gaspésie pour le déneigement de certaines routes et infrastructures (an 2)
- 11 Injecter les redevances du parc éolien Développement EDF EN Canada inc. (an 1)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit adopter son budget 2017 le 12 décembre 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. approuve les orientations budgétaires 2017 telles que proposées;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour préparer différents scénarios budgétaires basés sur les orientations budgétaires 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISCOURS DU BUDGET 2017 DES TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Comme le stipule l'article 955 du *Code municipal du Québec*, M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait rapport sur la situation financière des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie.

États financiers 2014 et rapport de l'auditeur indépendant

Sur le plan du sommaire des résultats, une analyse des états financiers pour l'exercice 2014 révèle un excédent de 40 489 \$, le surplus accumulé s'élève, au 31 décembre 2014, à 788 884 \$. Le surplus est composé de 294 791 \$ pour les réserves financières, de 220 446 \$ de surplus affecté, de 233 158 \$ de surplus non affecté et de 40 489 \$ de bénéfice d'opération. Le rapport de l'auditeur indépendant mentionne que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects considérables, une image fidèle de la situation financière des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2014.

Budget 2016

En 2016, un budget équilibré a été prévu et les dépenses de même que les revenus des TNO de la MRC sont établis à 426 770 \$. Les dépenses visent, généralement, à assumer les coûts de gestion, à maintenir le bon

état des infrastructures et à offrir des services municipaux aux résidents des TNO de la MRC.

En 2016, la MRC a bénéficié d'un projet *Fonds d'aide aux initiatives régionales* (FAIR) qui a permis d'effectuer des travaux d'aménagement et d'amélioration surtout dans les zones habitées des TNO de la MRC, soit à Cap-Seize. Des investissements d'entretien ont permis un maintien de l'intégralité des infrastructures routières. Des investissements majeurs dans la route du Ruisseau-Landry et dans la recherche d'eau potable pour desservir la salle des loisirs de Cap-Seize.

Prévisions budgétaires 2017

En 2017, la MRC prévoit créer une réserve financière destinée aux évacuations d'urgence en milieu isolé et réaliser les investissements relatifs à la taxe d'accise.

Le budget des TNO de la MRC sera adopté le 12 décembre 2016.

AVIS DE MOTION

Je soussignée, LYNDA LAFLAMME, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement pour l'adoption du budget 2017 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Lynda Laflamme, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

AVIS DE MOTION

Je soussigné, JUDES LANDRY, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2017*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat

RÉSOLUTION NUMÉRO 9592-10-2016 TNO

Demande d'autorisation travaux projet *Stabilisation du remblai d'un secteur de la route du Ruisseau Landry et remplacement d'un ponceau* au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Stantec

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit effectuer des travaux pour réaliser le projet *Stabilisation du remblai d'un secteur de la route du Ruisseau Landry et remplacement d'un ponceau* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, autorise la firme de génie conseil Stantec à présenter au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation pour effectuer des travaux pour réaliser le projet *Stabilisation du remblai d'un secteur de la route du Ruisseau Landry et remplacement d'un ponceau*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 40 à 19 h 50.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. DARIO JEAN, il est résolu de lever la séance à 19 h 50.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

